Ressources humaines

Les tâches principales de l'office du personnel sont les suivantes:

- Le recrutement.
- La gestion administrative des ressources humaines.
- L'organisation de la formation des collaborateurs.
- La gestion des salaires.
- La communication interne.
- La santé et la sécurité au travail.
- La collaboration avec tous les services pour toutes questions relatives au personnel communal.

Points marquants

Hormis toutes les affaires courantes gérées par l'office du personnel, l'année 2008 a été marquée par:

- L'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les locaux de l'administration communale.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau règlement du personnel, impliquant la suppression du statut de fonctionnaire et la signature de nouveaux contrats de travail.
- Le transfert du personnel du service de police à l'association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois (Polouest).
- L'introduction de cours de formation à l'interne visant à améliorer l'efficacité et la communication.

Interdiction de fumer dans les locaux de l'administration communale

En discussion depuis un certain temps, cette mesure est entrée en vigueur au 1er janvier 2008 et s'inscrit parmi les mesures visant à préserver la santé des collaborateurs, notamment contre les méfaits de la fumée passive. Une telle interdiction étant dans l'air du temps, elle n'a pas suscité beaucoup de remarques négatives et les collaborateurs, autant que les tiers, respectent cette décision.



Nouveau règlement du personnel

La refonte du statut du personnel datant de 1999 a débuté en octobre 2007. En automne 2008, naissait le nouveau règlement du personnel communal. Avec ce nouveau règlement, nous avons vu la suppression du statut de fonctionnaire, laquelle a été acceptée sans heurts.

Ce nouvel outil, plus moderne et plus souple, permet à notre commune de rester attractive sur le marché du travail, tout en assurant aux collaborateurs les avantages liés à la fonction publique.

Avec la révocation de leur statut de fonctionnaires, les collaborateurs ont reçu de nouveaux contrats de travail de droit administratif, lesquels ont tous été acceptés.

Conformément au règlement, une description de poste a été établie pour chaque collaborateur. Afin de respecter le règlement, ces descriptions de postes doivent être discutées avec les collaborateurs et leur chef de service, c'est pourquoi la remise aux collaborateurs desdits documents prendra encore un peu de temps.

Transfert du personnel du service de police à l'association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois (Polouest)

Bien que travaillant sous la direction opérationnelle de l'association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois depuis le 1^{er} janvier 2008, le personnel d'Ecublens est resté sous contrat avec la commune jusqu'au 30 juin. Le transfert officiel a été opéré le 1^{er} juillet 2008 par convention entre l'association de communes et la Municipalité.

Les charges salariales du 1^{er} semestre ont été facturées à Polouest.

Seul l'adjudant Jean-Pierre Rochat est demeuré collaborateur communal, et ceci en raison de son départ à la retraite annoncé pour le 31 juillet 2008.

Introduction de cours de formation à l'interne visant à améliorer l'efficacité et la communication

La formation continue est un des points importants dans la gestion des ressources humaines. Dans le but d'augmenter les compétences du personnel communal en matière de communication, qu'elle soit visà-vis du public, ou vis-à-vis de l'entourage professionnel, une série de cours a débuté en décembre 2008. Ces cours sont organisés avec l'appui d'un intervenant externe, mais se déroulent en nos murs.

Chaque cours, d'une durée de 3 jours, réunit des collaborateurs de tous les services, permettant ainsi des échanges d'expériences riches et variés. Cette expérience se poursuivra tout au long de l'année 2009.

Nous envisageons une collaboration avec Polouest, ceci afin d'être certains de remplir tous les cours, dont le nombre de participants est normalement de 12 personnes. En raison de la charge de travail à laquelle sont confrontés les collaborateurs, il était difficile de parvenir au nombre maximum sans pénaliser le fonctionnement des services. Cette collaboration nous permettra de libérer moins de monde à la fois, tout en permettant à Polouest de former son personnel. Les frais de formation seront, bien entendu, répartis en fonction des participants.

SITUATION DU PERSONNEL

Effectif du personnel

Jusqu'en 2007, la liste exhaustive et nominative du personnel faisait partie intégrante du rapport de gestion. Cependant, depuis une dizaine d'années, les mouvements du personnel sont tout de même plus importants et une liste nominative n'apporte pas les éléments intéressants.

L'état du personnel au 31 décembre 2008, exprimé en EPT (équivalent plein temps) figurera dorénavant sous forme du tableau ci-après, selon la classification comptable par nature et sans tenir compte des auxiliaires figurant dans un tableau séparé.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2008 est de 80 personnes, pour 70.59 EPT (63.59 sans les apprentis) et de 22 auxiliaires.

Il faut relever qu'avec l'introduction de la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) les accueillantes en milieu familial sont au bénéfice d'un contrat de travail avec la commune, mais il n'en est pas tenu compte dans l'effectif. Ne sont pas non plus pris en considération dans l'effectif les auxiliaires d'été pour les services des bâtiments et des travaux, domaines et environnement.

Mouvements du personnel

Comme évoqué précédemment, les mouvements du personnel ont considérablement augmenté ces dix dernières années. Ceci est dû aux départs à la retraite, mais également à l'évolution des habitudes et des mentalités dans la fonction publique.

Le taux de rotation pour 2008 est faussé par le transfert du personnel de police à Polouest. En effet, si l'on tient compte de ces départs, le taux de rotation est de 20,51%. Il passe à 14,95% si nous n'en tenons pas compte. Malgré tout, nous pouvons encore considérer que le taux de rotation de notre personnel est raisonnable.

Au cours de l'exercice 2008, 30 départs ont été enregistrés, soit:

- Démissions 11
- Fin de contrats
 (y compris 13 départs dus au transfert du personnel de police)
- Retraites 4

Ainsi que 18 arrivées (personnel fixe et auxiliaires).

Nouveaux retraités

Parmi les nouveaux retraités, nous comptons dorénavant:

- Mme Waltraud Blaser, ancienne auxiliaire de nettoyage au service des bâtiments, après 4 ans de service;
- M. Gilbert Gesseney, ancien ouvrier au service des travaux, domaines et environnement, après 28 ans de service;
- M. Daniel Chaillet, ancien adjoint du chef du service des bâtiments et chef concierge, après 30 ans de service;
- l'adjudant Jean-Pierre Rochat, ancien adjoint du chef du service de police et

dernier agent sous contrat avec la commune d'Ecublens, après 35 ans de service.

Apprentis

La Municipalité attache une importance toute particulière à la formation et au fait d'offrir le plus possible de places d'apprentissage.

En juin 2008, deux apprentis de commerce, voie élargie, ont brillamment réussi leurs examens, obtenant ainsi leur certificat fédéral de capacité. Il s'agissait de Mlle Jennifer Scherer et de M. Ludovic Martin.



Réception en l'honneur des deux apprentis terminant leur formation, Mlle Jennifer Scherer et M. Ludovic Martin, en présence de M. le Syndic à gauche et de M. Charly Rothen, Conseiller municipal, à droite.

Depuis la rentrée d'août, notre commune compte 7 apprentis, répartis comme suit:

- l apprentie de commerce, voie "E"
 lère année
- 1 apprenti de commerce, voie "E"
 2º année
- 1 apprentie de commerce, voie "E" 3º année
- 1 apprentie de commerce, voie "B" 3e année
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste 1ère année
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste 3º année
- 1 apprenti agent d'exploitation 2º année.

Fidèles collaborateurs

Plusieurs fidèles collaborateurs ont été félicités à la fin de l'année 2008. Selon l'ancien statut il s'agissait de collaborateurs qui atteignent en réalité leurs 10, 15, 20, 25 ou 30 de service en 2009.

Ce procédé est modifié avec l'introduction du nouveau règlement qui stipule que les fidèles collaborateurs seront dorénavant fêtés l'année même de l'anniversaire et non plus à la fin de l'année précédente. Il n'y aura donc pas de réception des fidèles collaborateurs en 2009 et nous fêterons à nouveau fin 2010 les personnes atteignant leur "jubilé" dans le courant de l'année 2010.



De gauche à droite: Philippe Poget, Brigitte Bignens, Pascal Hönger, Yolande Leboucher, Michel Gauthier, Nathalie Jaquenoud, Thierry Andreoni, Bernard Poget, Antonio Miguel Nunes, Jean-Claude Diserens, Pierre Simon, Ginette Burnier (absente sur la photo: Marie-Claude Thuillard).

Pour 10 ans de service:

- JAQUENOUD Nathalie
 Patrouilleuse scolaire
- THUILLARD Marie-Claude Remplaçante à la garderie des Mouflets
- ANDREONI Thierry Collaborateur au service des bâtiments
- NUNES Antonio Miguel
 Chef d'équipe au service des travaux,
 domaines et environnement
- SIMON Pierre Patrouilleur scolaire.

Pour 15 ans de service:

- BURNIER Ginette Concierge de l'église
- LEBOUCHER Yolande
 Auxiliaire de nettoyage au service des bâtiments

 HÖNGER Pascal Collaborateur au service des travaux, domaines et environnement.

Pour 20 ans de service:

- BIGNENS Brigitte
 Boursière adjointe
- DISERENS Jean-Claude
 Collaborateur au service des bâtiments
- GAUTHIER Michel
 Collaborateur au service des travaux, domaines et environnement.

Pour 25 ans de service:

 POGET Bernard
 Collaborateur au service des travaux, domaines et environnement

Pour 30 ans de service:

 POGET Philippe Secrétaire municipal.



Santé et sécurité au travail

Notre commune, membre de l'association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans les services publics depuis 2000, répond aux directives MSST (médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) de la CFST (commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail).

Outre les mesures prises pour assurer la sécurité au travail de nos collaborateurs, des actions de prévention santé sont offertes au personnel (cours de gym, d'aquagym, de yoga, ainsi que possibilité de pratiquer le badminton). Ces actions étant organisées à l'interne, elles génèrent un coût minime mais apportent beaucoup aux collaborateurs qui les apprécient à leur juste valeur.



Les collaborateurs bénéficient de massages assis et nous participons également aux différentes campagnes de préventions proposées par la Suva.

La commune a participé à l'action "A vélo au boulot 2008". Malheureusement, cette dernière n'a pas rencontré un succès retentissant et a engendré peu d'inscriptions.



Etat du personnel fixe au 31.12.2008 exprimé en EPT (équivalent plein temps)

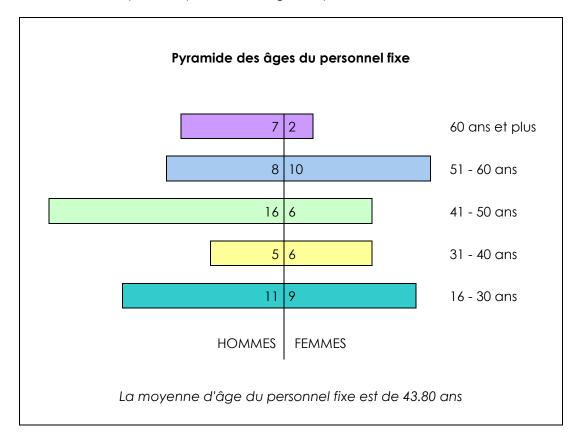
Section	Effectif selon décision d'organisation	Postes occupés	Différence		
110 – Secrétariat municipal	3.9	3.9	-		
130 – Office du personnel	2.0	2.0	-		
131 – Apprentis	7.0	7.0	-		
152 – Bibliothèque communale	0.5	0.5	-		
200 – Service des finances	4.9	4.9	-		
300 – Bâtiments administration	3.0	3.0	-		
351 – Bâtiments administratifs	0.25	0.25	-		
352 – Salle de spectacle	0.25	0.25	-		
400 – Travaux administration	0.8	0.8	-		
420 – Urbanisme	1.0	1.0	-		
430 – Réseau routier	12.0	12.0	-		
440 – Parcs et promenades	8.0	8.0	-		
500 – Ecole administration	2.45	2.45	-		
503 – Bâtiments scolaires	12.5	12.5	-		
580 – Paroisse réformée	1.3	1.3	-		
620 – Contrôle des habitants	3.5	3.5	-		
700 – Sécurité sociale	3.55	3.55	-		
713 – Halte-garderie les Mouflets	1.14	1.14	-		
714 – Accueil familial de jour	0.6	0.6	-		
721 – Centre de jeunes	1.95	1.95	-		
	70.59	70.59			

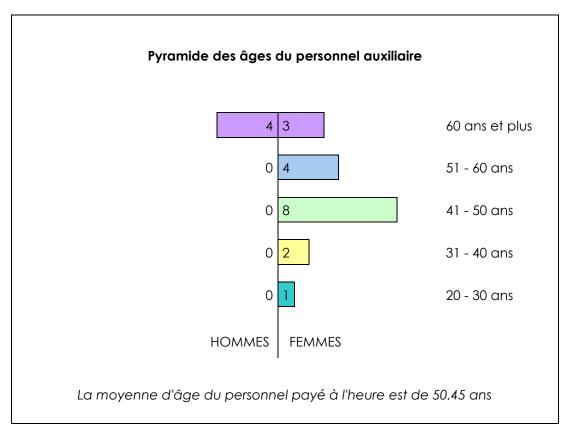
Effectif du personnel auxiliaire payé à l'heure

Section	Nombre de personnes			
351 – Bâtiments administratifs	1			
503 – Bâtiments scolaires	8			
504 – Réfectoires scolaires	7			
580 – Paroisse réformée	1			
610 – Patrouilleurs scolaires	7			
713 – Halte-garderie les Mouflets	1			
	25 personnes			
trois personnes exercent une double activité				

Pyramide des âges

La répartition par classe d'âges du personnel est la suivante:





Echelle des traitements de base du personnel communal au 1er janvier 2009

Indice 104 au 30 septembre 2008

CLASSE	Minimum 12 mois	Minimum 13 mois	Minimum mensuel	Maximum 12 mois	Maximum 13 mois	Maximum mensuel	Amplitude	Augm. annuelle maximale	Augm. Mens- uelle
1	42'000	45'500	3'500	52'500	56'875	4'375	10'500	525	44
2	44'100	47'775	3'675	55'125	59'719	4'594	11'025	551	46
3	46'305	50'164	3'859	58'807	63'708	4'901	12'502	625	52
4	48'528	52'572	4'044	61'631	66'767	5'136	13'103	655	55
5	50'857	55'095	4'238	65'606	71'073	5'467	14'749	737	61
6	53'196	57'629	4'433	68'623	74'342	5'719	15'427	771	64
7	55'643	60'280	4'637	72'336	78'364	6'028	16'693	835	70
8	57'980	62'812	4'832	75'374	81'655	6'281	17'394	870	72
9	60'415	65'450	5'035	79'144	85'739	6'595	18'729	936	78
10	62'831	68'067	5'236	82'309	89'168	6'859	19'478	974	81
11	65'344	70'789	5'445	86'254	93'442	7'188	20'910	1'046	87
12	67'827	73'479	5'652	89'532	96'993	7'461	21'705	1'085	90
13	70'404	76'271	5'867	93'637	101'440	7'803	23'233	1'162	97
14	72'939	79'017	6'078	97'009	105'093	8'084	24'070	1'204	100
15	75'565	81'862	6'297	101'257	109'695	8'438	25'692	1'285	107
16	78'134	84'645	6'511	104'700	113'425	8'725	26'566	1'063	89
17	80'791	87'524	6'733	109'068	118'157	9'089	28'277	1'131	94
18	83'376	90'324	6'948	112'558	121'938	9'380	29'182	1'167	97
19	86'044	93'214	7'170	116'159	125'839	9'680	30'115	1'205	100
20	88'625	96'010	7'385	119'644	129'614	9'970	31'019	1'241	103
21	91'284	98'891	7'607	124'146	134'492	10'346	32'862	1'314	110
22	93'840	101'660	7'820	127'622	138'257	10'635	33'782	1'351	113
23	96'468	104'507	8'039	131'196	142'129	10'933	34'728	1'389	116
24	98'976	107'224	8'248	134'607	145'824	11'217	35'631	1'425	119
25	101'549	110'011	8'462	139'122	150'716	11'594	37'573	1'503	125
26	103'986	112'652	8'666	142'461	154'333	11'872	38'475	1'539	128
27	106'482	115'356	8'874	145'880	158'037	12'157	39'398	1'576	131
28	108'825	117'894	9'069	149'090	161'514	12'424	40'265	1'611	134
29	109'913	119'072	9'159	150'581	163'129	12'548	40'668	1'627	136
30	111'012	120'263	9'251	152'086	164'760	12'674	41'074	1'643	137

Classes 1 à 15 = 20 annuités Classes 16 à 30 = 25 annuités

